

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

INC AT/MP DU 23 NOVEMBRE 2023

La FNPOS CGT, dénonce la situation inacceptable du nombre d'accidents du travail mortels dans notre pays. En 2022, ce sont encore 748 personnes qui ont perdu la vie sur leur lieu de travail, soit plus de deux décès par jour.

Ce drame humain est en partie la conséquence du manque de moyens humains et budgétaires de la Sécurité Sociale, pour contrôler et contraindre les employeurs à respecter leurs obligations en matière de Santé et de Sécurité des travailleurs.

Ces obligations sont trop souvent ignorées et/ou bafouées par des patrons, qui privilégient la rentabilité au détriment de la vie des travailleurs.

Nous exigeons que la Sécurité Sociale dispose des moyens suffisants pour assurer sa mission de prévention et de sanction des manquements des employeurs. Nous demandons également que la responsabilité civile et pénale des employeurs soit systématiquement engagée en cas d'accident du travail grave ou mortel.

Le niveau des maladies professionnelles est lui aussi extrêmement préoccupant, notamment concernant les affections psychiques. Là aussi, nous dénonçons l'attitude du patronat et du gouvernement qui, main dans la main, continuent de détruire la santé et la vie des travailleurs.

La sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles est une pratique qui porte atteinte aux droits des victimes et à l'équilibre financier de la branche AT-MP de la Sécurité Sociale.

Selon une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes, le coût de la sous-déclaration des AT-MP serait compris entre 1,2 et 2,1 milliards d'euros en 2021. Les causes de la sous-déclaration sont multiples : ignorance, crainte ou pression sur les salariés et sur les prescripteurs, intérêt économique des employeurs, des conditions restrictives des tableaux de maladies professionnelles et les difficultés des professionnels de santé. La baisse du nombre de déclarations s'explique également par le processus administratif de déclaration AT-MP qui s'est complexifié depuis un an pour la demande de reconnaissance en réclamant toujours plus de pièces justificatives aux salariés.

Ces éléments illustrent parfaitement nos propos et révèlent la complicité du gouvernement et du patronat. Le gouvernement préfère tailler les budgets de la Sécurité sociale à la serpe et à coup de 49.3, plutôt que de donner des moyens permettant de punir de manière exemplaire ces patrons voyous.

Concernant les anomalies statistiques sur la sinistralité, nous exigeons des réponses et un retour rapide des investigations en cours.

Dans un contexte où la santé et la sécurité des travailleurs sont mises à mal, vos explications sur les constats de forts décalages entre les ratios d'évolution 2021-2022 des salariés et des sinistres, ne sont clairement pas acceptables.

Ces données doivent être fiables, car nous parlons de la vie des travailleurs.

.../...

Les travailleurs ne doivent plus mourir au travail. Leur santé et leur sécurité doivent être prioritaires au rendement et aux taux de profit d'une minorité.

Concernant la COG AT/MP, les inquiétudes sont grandes. Face à la multitude et à la complexité des programmes, face au volume d'entreprises ciblées, face aux ciblage dynamiques sur la période de la COG, les contrôleurs de sécurité s'interrogent sur le temps qu'il leur restera pour continuer à assurer d'autres sujets de prévention, sachant que quasiment 100% de leur temps d'action devra être orienté sur la COG et le Plan Action Régional.

Que devront-ils répondre aux entreprises/partenaires non ciblés ? « Désolé, vous n'êtes pas ciblés » vous n'êtes pas prioritaires ». Est-ce à dire que les Contrôleurs de Sécurité ne pourraient pas intervenir dans les entreprises non ciblées ?

Vous le savez pourtant, les relations de confiance et d'accompagnement se font progressivement et ne doivent pas s'arrêter du jour au lendemain parce que l'entreprise n'est tout simplement plus ciblée. Il faut maintenir la présence des contrôleurs de sécurité, sur le terrain, dans tous les secteurs, et ce pour la santé des salariés.

Mais leur restera-t-il seulement le temps nécessaire pour accompagner une entreprise en phase de conception d'un bâtiment ou en amont d'un investissement ? Pourront-ils encore être présent lors des CSE-C2SCT ? Pourront-ils intervenir suite à un AT grave et analyser les causes ? Toutes ces actions prennent du temps difficilement quantifiable selon les situations, avec l'intervention de différents partenaires de surcroît.

D'ailleurs, si les programmes et leur contenu étaient réellement coconstruits avec les représentants du personnel et des entreprises, l'écueil des programmes Troubles Musculo Squelettiques PRO / RC PRO aurait pu être évité puisque les entreprises ne s'y retrouvent pas ! Les petites sont dépassées et les grandes qui ont déjà leur démarche ne s'emparent pas de nos outils.

Aussi, la FNPOS CGT demande que la COG et le Plan d'Action Régional allouent des moyens humains et budgétaires aux Carsat/CGSS/CRAMIF. La COG et le Plan d'Action Régional doivent laisser du temps d'activité disponible aux contrôleurs de sécurité pour pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations des entreprises, remplir leurs missions, et leur permettre de former et accompagner les nouveaux collègues.

Enfin, nous avons appris que Monsieur FATOME allait à la rencontre des salariés des Risques Pro pour recueillir leur avis sur la COG. La FNPOS CGT tient à vous alerter que des consignes leur sont données pour que leur expression soit la plus limitée possible et qu'aucune demande/revendication ne lui soit transmise.

Pour conclure, la FNPOS CGT rappelle que les salariés de la Sécurité sociale revendiquent toujours une augmentation de salaire qui compense à minima l'inflation de ces deux dernières années. La réponse de la Première ministre au courrier de l'intersyndicale est tout simplement honteuse au regard de la réalité quotidienne des salariés de notre institution, quant à la politique salariale et aux conditions de travail.